

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsable de la rédaction : Pascal Sabourin

18

ISSN 1201-7493
© Mai 1996

Dans ce numéro :

Cédule / Char / Écrire / Éducation, éducateur,
éducateur, éducatif, éducationnel / Poste, poster,
postillon / Vacances

◆ ◆ ◆

Courrier langagier

Un lecteur de Toronto nous écrit : « *Coup de chapeau aux sources du **Langagier** et grand coup de pied pour moi, votre serviteur! Votre analyse du terme **anacoluthé** est juste. Comme Alexandre Pope a dit "Un peu d'érudition est une chose dangereuse". "Sic transit gloria mundi" dixi lacrimans. Vale!* ».

◆ ◆ ◆

CÉDULE

Voici un terme contaminé par plusieurs sens du mot anglais *schedule*. Ainsi, on se surprend parfois à employer **cédule** pour désigner une liste d'objets ou de prix, un horaire, un plan de travail, etc., sens que ce mot n'a pas en français. On entend même le verbe «céduler». Ce glissement vers les sens anglais est attribuable au fait que *schedule* et **cédule** sont des «faux amis», c'est-à-dire des termes qui se ressemblent par la forme mais qui n'ont pas les mêmes sens en anglais et en français.

Puisqu'il y a parenté de forme entre ces deux termes, on peut avancer deux hypothèses : 1) soit que *schedule* et **cédule** viennent d'une même souche latine; 2) soit qu'une langue ait emprunté le terme à l'autre. Dans ce cas-ci, c'est l'anglais qui, à la fin du XIV^e s., a emprunté le terme à l'ancien français **cédule** (du bas latin *schedula*, qui vient de *scheda* «bande de papyrus», c'est-à-dire «feuille»). Comme il arrive souvent dans ce genre d'échange, une des deux langues (l'anglais, ici) a fait «fructifier» le terme en lui ajoutant plusieurs nouveaux sens tandis que l'autre (le français) en a restreint l'usage à un domaine spécifique. Si vous ouvrez votre dictionnaire au mot **cédule**, vous lirez que le terme désigne : a) une

note, un document par lequel on reconnaît un engagement (domaine juridique); b) un feuillet de déclaration de revenus (domaine financier). Ces sens rappellent l'ancien *schedula* qui signifiait «feuille», ou document.

Comment rendre quelques-unes des nombreuses applications du terme anglais *schedule*? Six ou sept expressions serviront à traduire à peu près tous les contextes. *Work schedule* = **Plan, programme** de travail. *To make out a schedule* = Établir un **horaire**. *You are behind/ahead of schedule* = vous avez **du retard/de l'avance**. *The ceremony went according to schedule* = selon les **prévisions**, selon le programme. *To work to a very tight schedule* = avoir un plan de travail très serré. Dans le domaine commercial, *schedule* se rend par **liste, inventaire, barème**. Ex. : J'ai consulté votre liste des prix (*your price schedule*). Pour sa part, *payment schedule* est un **horaire, un calendrier** des remboursements, des versements. Enfin, les documents qu'on trouve à la fin d'un contrat, d'un rapport, s'appellent des **annexes** et non des *cédules*.

CHAR

Comme dans l'expression : «As-tu vu mon *char* neuf?» Quel touriste canadien visitant la France n'a pas provoqué l'étonnement en employant «char» pour désigner une voiture personnelle. Ce canadianisme a quand même toute une histoire derrière lui!

Car le terme (du lat. *carrus*, qui l'avait emprunté au Gaulois) désignait autrefois une voiture rurale tirée par un animal et qui avait quatre roues. Dans l'antiquité, le terme s'appliquait à une voiture de combat ou de compétition : vous vous souvenez? Ben-Hur sur son *char*? On parlait de *char à foin*, de *char à bancs* (servant à transporter des passagers) et, au XX^e s., de *char d'assaut*, sens le plus compris en France de nos jours. Vous saisissez donc la cause de l'étonnement face à l'expression canadienne : «Vous avez un beau *char*, monsieur!». Il y a

aussi l'expression bien connue au Canada : *char* allégorique.

Au XIV^e s. le terme avait encore le sens général de «voiture». C'est à cette époque que l'anglais l'a emprunté au français sous sa forme normanno-picarde : *car*. Plusieurs spécialistes estiment que l'emploi de *char* au Canada français dans le sens de voiture est un anglicisme. Cette opinion est pour le moins discutable. Au moment des grandes migrations françaises vers le Canada, le peuple employait encore *char* (ou *car*) pour désigner une voiture servant au transport des biens ou des personnes. À l'apparition des premières voitures urbaines servant au transport des passagers, les Montréalais parlaient des «petits chars». Au début des chemins de fer, on a formé l'expression «les gros chars», en parlant des wagons tirés par une locomotive à vapeur.

Ce domaine d'emploi a donné, au Canada, une mine d'expressions aussi savoureuses les unes que les autres et qui n'ont rien à voir avec l'anglais : on disait «char à marchandises», «chars à bagages»; et on entendait, au figuré, «Tu en as acheté tout un char!» (grande quantité). «Aller chercher quelqu'un aux chars» signifiait aller rencontrer quelqu'un à sa descente du train. Vous connaissez l'expression : «Ton affaire, ça ne vaut pas les (gros) chars!»? Situez cette expression dans le contexte d'une région qui, enfin, obtenait son service «des gros chars» dont dépendait son avenir économique. «Les gros chars», c'était une valeur sûre selon laquelle on mesurait une foule de choses. À quelqu'un à qui vous souhaitiez dire que vous «n'étiez pas né d'hier», vous lanciez : «J'ai vu passer les gros chars, tu sais!».

En dépit de l'originalité et de la richesse des emplois qui persistent au Canada, *char* est qualifié d'archaïsme par la plupart des ouvrages consultés. Le terme juste serait **voiture** pour désigner tout véhicule automobile servant au transport des personnes. Il faut donc dire : «J'ai acheté une nouvelle **voiture**» (même si, au fond, la langue familière reconnaît la force expressive d'une affirmation

comme : «Tabouère, mon Ti-Paul, tu t'es *gragé* de tout un *char!*»).

ÉCRIRE

Attention! Ce terme n'est pas toujours équivalent de *to write*. En anglais, on *écrit* indifféremment un chèque, un examen, une facture, une ordonnance médicale, une chanson, un rapport, etc. Mais le français, en cela fidèle à son génie propre, établit une relation plus nuancée entre l'action d'écrire et l'objet sur lequel porte cette action. Par exemple, on *fait* un chèque (établir, émettre, libeller) ou on *l'encaisse* à la banque; on *subit* (passe) un examen; on *établit* une facture; on *rédige* une ordonnance médicale; on *compose* une chanson; on *fait* (établir, rédige) un rapport.

À quoi sert le verbe *écrire*, alors? Il faut rappeler que ce verbe a d'abord un sens concret en français, c'est-à-dire «tracer des signes d'écriture». On *écrit* son nom, on *écrit* une phrase, on *écrit* avec soin, on *écrit* en gros caractères, au crayon, à la plume, à la machine, etc. L'expression «écrire une lettre» traduit la même idée du geste qu'on exécute. Par extension, le terme s'applique à un ouvrage : écrire un roman, une pièce de théâtre, mais dans ces expressions on sent toujours la présence de «l'acte d'écrire», le geste de «rédiger».

ÉDUCATION, ÉDUCATEUR, ÉDUQUER, ÉDUCATIF, ÉDUCATIONNEL

Nos ancêtres les Gaul... pardon, les Romains, avaient à cœur tout ce qui concernait l'*educatio* des enfants. À preuve, la langue latine a, bien avant la française ou l'anglaise, créé tous les dérivés nécessaires pour exprimer les diverses facettes de cette notion. D'abord, le substantif *educatio*, (*éducation*) qui désigne encore aujourd'hui les moyens propres à assurer la **formation** et le **développement** d'un être humain. Ce terme convient tout aussi bien à l'éducation physique qu'à l'éducation politique ou civique (ou sexuelle, d'ailleurs!). Flaubert a écrit son célèbre roman *L'Éducation sentimentale* en donnant au terme le sens de **formation** et de **développement**. Il faut distinguer entre **éducation** et **instruction**, terme qui signifie l'action d'apprendre ce qu'il est utile ou indispensable de savoir (donc, un sens beaucoup plus terre à terre, pratique). C'est dans ce sens que l'étiquette d'un médicament vous **instruit** parce qu'elle contient des **instructions** quant à son mode d'emploi. Le latin avait aussi *educator* qui est passé dans la langue française au XVI^e s. De son côté, le verbe **éduquer** est une construction relativement récente en français (1746), mais son sens reste près de la souche latine *educare*, c'est-à-dire former par l'éducation. Ainsi, on pourra **éduquer** ses enfants, mais aussi ses réflexes (**rééduquer** dans le cas d'un accidenté).

On hésite souvent entre **éducatif** et **éducationnel**, sans doute à cause de l'anglais *educational* qui nous invite à préférer le deuxième terme au premier. Il existe pourtant une nuance entre ces deux mots. **Éducatif** qualifie un objet, un produit, etc., qui a l'éducation pour but, qui éduque ou forme efficacement. Ainsi, on parlera de **jeux éducatifs** et non de jeux éducationnels; de **stratégies éducatives** et non de stratégies éducationnelles. Pourquoi pas **éducationnel**? Ce mot a une portée plus générale; il appartient à la langue spécialisée et désigne simplement ce qui se rapporte à l'éducation (et non pas nécessairement ce qui **éduque** ou **forme**). Ex. : Le système **éducationnel** en Ontario **subit** présentement des transformations profondes.

POSTE, POSTER, POSTILLON

Dans un numéro précédent (numéro 14, décembre 1995) nous avons parlé de **malle** et de **courrier**, et nous avons abouti à **poste**, **poster** et **postillon** sans toutefois examiner individuellement ces termes. Voici donc la suite de l'article **Courrier ou malle**.

Comme dans le cas de **courrier**, le terme **poste** est un emprunt à l'italien, *posta* (attesté au XV^e s.), terme qui désignait d'abord la place assignée à chaque cheval dans l'écurie puis, par extension, le relais de chevaux pour les voitures et les courriers (XVI^e s.). Toujours par extension, le terme est venu à désigner l'ensemble du réseau de distribution du courrier (XVII^e s.).

Quant au verbe **poster**, il n'est apparu dans la langue française qu'en 1899, vraisemblablement sous l'influence de l'anglais *to post*. Cette apparition tardive du verbe s'explique par la présence d'une locution française solidement installée dans l'usage depuis le XVII^e s. : **mettre à la poste**.

Postillon est un autre emprunt à l'italien (1540), *postiglione*, qui désignait le valet de poste qui montait sur l'un des chevaux de devant d'un attelage puis, par extension, la personne qui portait les lettres des particuliers. Aujourd'hui, on emploie encore le terme dans ce deuxième sens, mais un autre mot lui fait directement concurrence, surtout en France : **facteur**. Le **facteur** était d'abord une personne faisant du commerce pour le compte d'une autre (l'idée de porter ou transporter des valeurs, des articles entre deux lieux, deux personnes) puis, au XVII^e s., la personne portant ou transportant des lettres entre deux lieux, deux personnes, c'est-à-dire le **facteur** de lettres). Quant à **postier**, ce mot n'a conservé que le sens «d'employé du service des postes» et perdu celui de «porteur de lettres», et pour une raison assez évidente : au temps des voitures

postales tirées par les chevaux, le mot s'appliquait aussi bien à la personne qu'au cheval transportant le courrier entre les bureaux de poste, comme dans l'expression «cheval **postier**».

VACANCES

Puisque cette heureuse période de l'année approche, **Le langagier** vous propose ses réflexions sur les termes **vacance**, **vacances** et **congé payé**.

D'abord, il ne faut pas confondre **vacances** et le nom singulier **vacance**. Au singulier, le mot désigne l'état d'un poste, un poste sans titulaire, un poste à pourvoir. Ex. : Il existe une **vacance** au Département de français. On ne peut donc dire : «La semaine prochaine, je prends une **vacance**», mais «...je prends des **vacances**». On va en **vacances** et non pas en **vacance**.

Dans le domaine des tribunaux et de l'enseignement, **vacances** est la période annuelle d'interruption des travaux ou des activités. Ainsi, on parlera de **vacances** scolaires, des **vacances** d'été. Le terme s'applique aussi à des périodes plus courtes comme les **vacances** de Noël, les **vacances** d'hiver, mais l'usage a tendance à distinguer les périodes longues des périodes plus courtes en employant **congé** pour une interruption de quelques jours. Ex. : Le **congé** de Pâques.

Dans le cas des salariés, la période de repos à laquelle on a droit chaque année en vertu d'une convention collective ou d'une loi ne peut s'appeler des **vacances payées** (*Paid holidays*) car cette période d'absence du travail ne constitue pas nécessairement des **vacances** (vous connaissez cela : il faut réparer le toit, peindre la galerie du chalet, refaire les parterres, etc.). En juillet ou en août, vous aurez donc droit à un **congé payé**, c'est-à-dire une période durant laquelle vous vous absentez du travail tout en touchant votre salaire. Il n'en tiendra qu'à vous de transformer ce **congé** en véritables **vacances**!

Sur ce, **Le langagier** vous souhaite de bonnes **vacances**! Quant au **congé**, essayez d'en profiter quand même!

♦ ♦ ♦

Notre prochain numéro
paraîtra en septembre!

Bon été 1996!